
FORMATION

PRÉSENTIELLE / FOAD ASYNCHRONE

PROGRAMME : « DROIT DU TRAVAIL / DROIT SOCIAL DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS »

M 1. Introduction : présentation des généralités au sujet de la loi travail de 2016

A. LES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 8 AOÛT 2016 AUX GE

M 2. Article L. 1253-24 : aides publiques en matière d'emploi et de formation professionnelle

M 3. Article L. 1253-8-1 : effectifs

M 4. Article L. 6223-5 : apprentis

M 5. Article L. 1253-19 : établissements publics de l'état - Groupements d'employeurs mixtes : régime fiscal

B. LES DISPOSITIONS NON SPÉCIFIQUES AUX GE

M 6. Durée du travail : nouvelle architecture du Code du travail

M 7. Définition du travail saisonnier (C. trav., art. 1242-2, 3°) - Définition du licenciement pour motif économique (C. trav., art. 1233-3)

M 8. Validité des accords et pénibilité

C. VALIDATION

M 9. Module final d'évaluation

M10. Questionnaire satisfaction

1) CALENDRIER, LIEU, DURÉE, RYTHME, HORAIRES ET TARIF

- **Durée** : de façon standard, 7 heures réparties sur 1 journée en intégrant les exercices pratiques et l'évaluation des connaissances proposés. La durée peut varier en fonctionnement du positionnement en amont de la formation
- **Rythme** : en discontinu
- **Horaire** : à définir
- **Calendrier** : selon planning transmis dans nos newsletters et sur le site RHinfoGE ou sur demande
- **Lieu** : à définir
- **Tarif** : selon tarif publié ou sur devis

2) OBJECTIFS (COMPETENCES VISÉES)

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de

- Mettre à jour les procédures et les documents contractuels sur lesquels ils auront été formé.
- Mobiliser des contrats aidés
- Et de façon plus générale de sécuriser les process sur le plan du droit du travail et du droit social

3) PUBLIC VISÉ

- Personnel travaillant dans (ou pour) les pôles de gestion des GE, administrateurs des GE, consultants intervenant pour les GE / GEIQ.

4) PRÉ-REQUIS

- Connaître les fondamentaux d'un GE sur le plan RH.
- Connaissances : maîtriser le droit des GE.

5) MOYENS

- **Modalités pédagogiques** : animation présentielle ou distancielle, rappels théoriques, témoignages, applications pratiques par groupe de travail.
- **Moyens pédagogiques** : outils comptables, financiers et stratégiques mis à disposition ; matrice et tableaux pré – remplis ; supports pédagogiques : cours audio- supports écrits - si distancielle : support audio et vidéo en plus.
- **Moyens techniques** : en formation présentielle utilisation de paperboard, visio-projecteur, en formation distancielle, connexion sur notre plateforme LMS, lien transmis via l'e-mail de convocation

6) FORMATEUR

- Jean-Yves Kerbourc'h, professeur des universités, droit social, responsable du Diplôme d'Université « Manager de Groupement d'Employeurs » co-auteur de l'étude "les groupements d'employeurs à la lumière de leurs enjeux".

7) MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET LA SANCTION DE LA FORMATION

- **Suivi de l'exécution** : feuille d'émargement par demi - journée
- **Evaluation des acquis** : quiz final

8) MODALITES ET DELAI D'ACCÈS

- **Inscription** : via AKTO pour les GE adhérents à cet OPCO (en ligne sur le site : <https://espaceformation.opcalia.com/> puis saisir "CRGE" pour accéder au catalogue des formations)
- ou directement auprès du CRGE pour les autres GE par **mail contact@fng.fr** ou **TEL : 02 51 09 59 86**

9) ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- Merci de nous informer sur les situations de handicap afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation